



AF 150915164

Roissy, le 15 septembre 2015

Monsieur Manuel VALLS

Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Objet : Air France, le personnel à bout.

Monsieur le Premier Ministre,

L'ensemble des organisations syndicales d'Air France signataires du présent courrier s'unit aujourd'hui dans une démarche commune qu'elles veulent solennelle après une série de décisions prises dans les derniers mois par votre gouvernement, qui placent les compagnies aériennes françaises, en premier lieu Air France, dans une situation délicate au regard de leur situation économique et de la concurrence internationale à laquelle elles doivent faire face.

La finalisation par l'État des modalités du CRE3, qui est le contrat de régulation d'aéroports de Paris sur la période 2016-2020, l'annonce de l'octroi de nouveaux droits de trafic aux compagnies du Moyen-Orient cet été et le désintéret vis-à-vis des conclusions du rapport Le Roux conduisent selon nous à condamner à brève échéance notre compagnie en la plaçant dans des conditions de concurrence insupportable.

Parallèlement à ces arbitrages, le gouvernement acte néanmoins, pour partie, du constat partagé de profondes distorsions de concurrence existant dans le domaine du Transport Aérien. Pourtant dans les faits, les actions restent très en-deçà des espoirs que les salariés d'Air France avaient placés dans un soutien franc et massif des pouvoirs publics inspiré des conclusions du rapport du groupe de travail COMPÉTITIVITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN FRANÇAIS présidé par M. Bruno Le Roux.

De fait, ces mêmes salariés se sentent les otages de ces décisions, de ces choix de la puissance publique qui privilégient ADP ou d'autres intérêts comme ce fut le cas s'agissant des conditions d'exploitation de lignes au départ et à destination de la métropole offertes aux opérateurs du Moyen-Orient afin de les remercier ou de les convaincre d'acquiescer des appareils Airbus, voire des avions de chasse français, tout cela au détriment d'Air France.

Le personnel d'Air France considère, fort de la qualité de service que les passagers lui reconnaissent et alors que la France reste une terre d'élection extrêmement prisée pour 85 millions de voyageurs chaque année, qu'il y a une place pour un opérateur offrant un haut rapport qualité-prix en rapport avec l'image que l'on souhaite donner de notre pays, que cet opérateur doit fonder son succès sur le collectif de travail et non contre celui-ci. Pour se faire, il doit être convaincu que la Direction générale autant que les pouvoirs publics partagent cet attachement à une industrie du Transport Aérien Français stratégique.

Or, après des années (nous devrions écrire des décennies...) d'efforts exigés à l'occasion de chacun des plans économiques élaborés par les Directions générales d'Air France successives, c'est aujourd'hui le plan Perform 2020 qui est d'actualité.

D'une part, avant même que les négociations de ce dernier plan n'aient débuté, MM. de Juniac et Gagey, respectivement PDG d'Air France-KLM et d'Air France, menacent déjà les salariés de licenciements et de réductions conséquentes de la flotte si les objectifs de ce nouveau plan ne sont pas atteints. Comment peut-on prétendre instaurer un dialogue social apaisé et des négociations constructives avec de tels préalables ?

D'autres part, les difficultés du Groupe ne relèvent d'évidence pas majoritairement des conditions salariales de ses personnels mais, outre des décisions managériales incertaines, plutôt des choix opérés par la puissance publique depuis des décennies comme le démontre le rapport Le Roux.

En outre, les difficultés rencontrées par le Groupe Air France, malgré un attachement très fort des passagers à ce fleuron industriel qui se traduit par des taux de remplissages historiquement hauts et ce malgré un contexte concurrentiel extrêmement agressif, voire déloyal, sont de fait attribuées au personnel que la littérature directoriale présente constamment et délibérément comme responsable de la situation : pas assez productif, pas assez flexible ou trop rémunéré.

Au demeurant, il nous paraît étonnant que l'actionnaire majoritaire qu'est l'État puisse cautionner une politique basée sur le désinvestissement, les délocalisations et les suppressions d'emplois comme semble l'envisager la Direction d'Air France.

À ce jour, alors que le niveau de défiance des salariés envers les projets de la Direction générale a atteint son paroxysme, alors que votre gouvernement n'a toujours pas pris ses responsabilités pour rééquilibrer un tant soit peu une concurrence « non libre et faussée », et après que nous vous avons alerté courant juillet dernier par voie de communiqué de presse que nous n'en resterions pas là si le démantèlement de notre entreprise était toujours d'actualité. Nous, organisations syndicales d'Air France, attendons que cessent enfin les attaques et les menaces contre les contrats sociaux et l'emploi. Nous attendons de vous, Monsieur le (Premier) Ministre, que vous pesiez de tout votre poids pour faire que le professionnalisme, le savoir-faire et l'expertise des salariés d'Air France soient enfin mis au cœur des projets industriels et non plus considérés comme des obstacles.

Ainsi nous vous demandons :

Un gel des arbitrages défavorables concernant les droits de trafic qui semblent avoir été accordés aux compagnies du Golfe.

Un gel de l'arbitrage concernant les redevances ADP.

Un arrêt de la caution gouvernementale à la politique d'attrition et de licenciements engagée par la Direction générale d'Air France.

Une réunion de concertation avec le gouvernement pour parler de l'avenir d'AF.

Vous remerciant de la lecture attentive de notre courrier et dans l'espoir que vous voudrez bien reconsidérer votre politique à l'égard du Transport Aérien Français et nous recevoir,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre respectueuse considération.

Les Bureaux